

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 12 juin 2017**  
~~~~~

**DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET PARTICIPATION CITOYENNE
EXPÉRIMENTATION MÉTHODOLOGIQUE.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 12 juin 2017 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire / Salle des Commissions, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. René GOMEZ, Monsieur Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Philippe MACHETEL, Mme Maria MENDES CHARLIER, M. José MARTINEZ, Monsieur René GARRO, Monsieur Yannick VERNIERES, Monsieur David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur Henry MARTINEZ, Madame Béatrice FERNANDO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Véronique NEIL, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Christian VILOING, Mme Nicole MORERE, Madame Annie LEROY -M. Jean-Marie TARISSE suppléant de M. Maurice DEJEAN, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO

Procurations :

M. Georges PIERRUGUES à M. Michel SAINTPIERRE, M. Gérard CABELLO à Madame Béatrice FERNANDO, M. Daniel REQUIRAND à Monsieur Claude CARCELLER, Mme Josette CUTANDA à M. Louis VILLARET, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO, M. Bernard GOUZIN à Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI

Excusés :

Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Stéphane SIMON

Absents :

Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Mme Florence QUINONERO, Monsieur Jean-Luc BESSODES

Quorum : 23	Présents : 35	Votants : 41	Pour 41 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1 et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Sur le rapport du Président ci-annexé à la présente délibération relative à la mise en place d'une expérimentation méthodologique portant sur le développement social et la participation citoyenne,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de se prononcer favorablement sur la participation de la communauté de communes à l'expérimentation intitulée, "Prospective de la vitalité sociale sur votre territoire" organisée par « Territoires conseils » et « Futuribles »,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à la bonne exécution de cette expérimentation.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 1488 le 14/06/17
Publication le
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20170612-lmcl103944-DE-I-I
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



Vu pour être annexé à la délibération n° 1488

Conseil communautaire du 12 juin 2017,



RAPPORT 1 - 4 <i>Rapporteur : M. Louis VILLARET</i>	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET PARTICIPATION CITOYENNE	
EXPÉRIMENTATION MÉTHODOLOGIQUE.	

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5210-1, L. 5211-10-1 ;
VU l'arrêté préfectoral n°2016-I-1349 du 23 décembre 2016 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes vallée de l'Hérault,
VU la délibération du conseil communautaire n°1376 du 21 novembre 2016 relative à l'approbation du projet de territoire de la Vallée de l'Hérault 2016-2025 ;

La communauté de communes a été sollicitée par « Territoires conseils », ex « mairie conseils », filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations qui a un rôle de conseil et de prospective en innovation et en expérimentation au service des collectivités locales, en lien avec « Futuribles », organisme indépendant de recherche et d'études en prospective territoriale qui travaille sur les évolutions de la société pour repérer, comprendre et analyser les grandes transformations en cours afin de proposer des nouvelles formes de processus de décision et d'action intégrant la prise en compte du long terme dans l'implication des acteurs.

Ces deux organismes proposent à la CCVH de participer comme terrain d'expérimentation à une recherche-action n'engageant aucun coût financier pour la collectivité et pouvant être concomitante à la mise en place du Conseil de développement de la communauté. Plus largement, cette expérimentation s'inscrit dans la volonté de la communauté de développer la participation citoyenne telle qu'exprimée à travers son Projet de territoire.

Cette recherche action, intitulée :

« Prospective de la vitalité sociale sur votre territoire »

Se décline ainsi :

L'état d'esprit et la finalité de la démarche :

La démarche d'accompagnement des experts de Territoires conseils et Futuribles consiste à mettre en œuvre et transférer une méthodologie collaborative de prospective de la vitalité sociale du Territoire. La finalité de ce travail de réflexion collective est de partager un ressenti sur l'état social des habitants de la collectivité, de collecter les idées, les initiatives, les propositions d'actions et de projets qui permettront de dynamiser socialement et économiquement le territoire dans une perspective de développement des capacités d'action des habitants à moyen terme.

Le rôle des experts Territoire conseils et futuribles :

- Orienter la constitution de deux comités de pilotage de la démarche (COFIL politique et technique)
- Expliciter la démarche sur le territoire aux deux comités de pilotage
- Préparer avec les membres du comité de pilotage technique l'organisation et la conduite de l'état des lieux
- Orienter le choix du panel de participants, les modalités de communication de la démarche
- Déterminer avec le COFIL technique les lieux et les modalités d'animation de l'état des lieux
- Préparer avec les membres du comité technique du pilotage les étapes de la démarche
- Animer et co-animer avec des membres du comité technique du pilotage les ateliers de prospective

- Présenter un répertoire des changements structurels
- Relayer les initiatives qui dynamisent la vitalité sociale sur d'autres territoires
- Participer aux débriefings post atelier
- Accompagner les membres du COPIL technique pour mettre en forme les résultats des différentes étapes de la démarche, préparer les supports techniques pour la synthèse des travaux et la préparation de la restitution.

Les réunions dans les locaux de Territoires conseils/ Caisse des dépôts à Paris :

Trois réunions sont prévues aux trois étapes clés de la démarche : le lancement, le mi-parcours et la clôture de la démarche. Elles convient des représentants des trois territoires d'expérimentation : élus, techniciens, DGS, impliqués dans la démarche. Elles sont destinées à favoriser les échanges, partage d'enjeux, d'idées entre ces représentants des trois territoires, ainsi que des échanges relatifs au déroulement de la démarche et son impact. La dernière réunion permettra de réaliser collectivement une évaluation de l'expérimentation.

Le protocole de la démarche :

La méthodologie vise à mettre les participants à la démarche en situation de se questionner à l'échelle intercommunale, d'échanger pour faire un état des lieux de la vitalité/ dépression sociale du territoire. A partir des indicateurs pertinents qui vont émerger de cet état des lieux, il s'agira de poursuivre les travaux sous la forme de trois ateliers intercommunaux. Selon l'importance de la mobilisation, chaque atelier pourra être dupliqué sur divers endroits du territoire. Les ateliers permettront :

- Le partage de l'état des lieux à l'échelle intercommunale, les enjeux émergents et la Co construction du baromètre de la vitalité sociale du territoire (Atelier 1)
- La prise en compte des grands changements structurels qui vont impacter la vie sociale des territoires dans les années à venir (atelier 2)
- La scénarisation de l'avenir social du territoire en croisant les enjeux émergents de l'état des lieux et les changements structurels en cours (Atelier 3). On privilégiera la Co construction de deux scénarios qui permettront à la collectivité de se projeter dans l'avenir : le scénario du laisser-faire- le scénario de la transformation pour développer le pouvoir d'agir des habitants.

Les comités de pilotage de la démarche

- **Le comité de pilotage politique :** Il est composé des élus référents pour la démarche. Leur rôle est de relayer la démarche, participer aux débriefings post ateliers, superviser la synthèse des résultats, participer activement à la restitution de la démarche.
- **Le comité de pilotage Technique :** Il est composé des chargés de missions, techniciens territoriaux et professionnels en rapport avec des problématiques sociales motivés pour s'impliquer dans la démarche, éventuellement responsable d'associations susceptibles d'apporter une contribution en terme de relais de la démarche et d'animation auprès de groupes d'habitants. Le comité de pilotage est formé au fil de l'eau par les experts Territoires conseils et Futuribles pour co-animer la démarche, formaliser les restitutions, préparer les ateliers. Le COPIL technique rend compte de l'avancée des travaux au comité de pilotage politique. Le COPIL technique est constitué de membres qui constituent la mémoire de la démarche et faciliterons la mise en œuvre des décisions qui vont découler de la démarche de prospective.

Je propose donc à l'Assemblée :

- de se prononcer favorablement sur la participation de la communauté de communes à l'expérimentation intitulée, "Prospective de la vitalité sociale sur votre territoire" organisée par « Territoires conseils » et « Futuribles »,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à la bonne exécution de cette expérimentation.

Le Président

 Louis VILLARET